Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260427-270426_4-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **LANRODEC**

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	12
Absents :	0
Exclus :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Solène STEUNOU ROQUINARC'H, Maire.

Date de convocation :

15 avril 2026

Date d'affichage :

15 avril 2026

ETAIENT PRESENTS :

MM. STEUNOU-ROQUINARC'H S., LE ROY M.L., COLAS Y., AROARO A., LE MEUR BOURDON C., HERBILLOT P., LEFORT A., JOUAN J.C., QUERO M., STEPHAN M., GUENO C., MAHE L., OLLIVIER-HENRY A., TOUDIC C., JOURDEN J.Y.

OBJET :

Budget Primitif 2026 – budget principal (270426-4)

Absent excusé :

NEANT

Monsieur Yves COLAS a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260427-270426_4-DE

Présentation :

Madame Marie-Line LE ROY, Adjointe aux Finances, donne lecture à l'assemblée des propositions de crédits et de dépenses du budget primitif 2026 de la commune (budget principal).

Après la lecture, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de statuer.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 521 225,53 euros.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 521 976,86 euros, dont 521 579,00 euros de virement de la section de fonctionnement, 43 337,43 euros de FCTVA et 341 602,38 euros d'excédent de fonctionnement capitalisé.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2026 de la commune (budget principal).

Vote : « pour » =12, « contre » = 0, « abstention » = 3.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits,

Le Maire
Solène STEUNOU-ROQUINARC'H

MAIRIE DE LANRODEC
22